



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RUE DU LONG VAL ET CÔTE DU LONG VAL

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

**VU** le Code de la Route,

**VU** l'article 610-5 du Code Pénal,

**VU** la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

**VU** l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

**VU** la demande écrite de l'entreprise BOUYGUES représentée par Monsieur LEPRON Paul en date du 22 mai 2025,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité des usagers pendant les travaux de branchements d'eaux usées, de remise en conformité des branchements sis rue du long val et côte du long val à Pont-Audemer,

## ARRÊTE

Article 1 : L'entreprise BOUYGUES est autorisée à réaliser les travaux cités ci-dessus à compter du mardi 27 mai 2025, et ce jusqu'au mercredi 28 mai 2025.

Article 2 : La circulation et le stationnement seront interdits à hauteur de la zone des travaux.

Article 3 : L'entreprise BOUYGUES sera autorisée à stationner un véhicule d'entreprise à proximité de la zone d'intervention.

Article 4 : La signalisation réglementaire et les déviations seront mises en place par l'entreprise intervenante afin de garantir la sécurité et la circulation des automobilistes et des piétons.

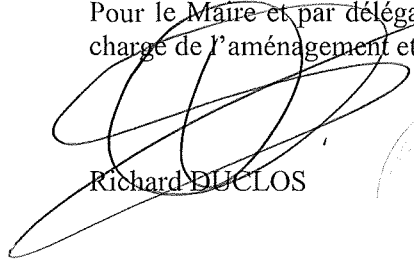
Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, les Sapeurs-Pompiers, le SMUR et l'entreprise BOUYGUES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa transmission aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 3 juin 2025

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux



Richard DUCLOS

